



HAL
open science

“ L’insulte xénophobe en France au XIXe siècle ”

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. “ L’insulte xénophobe en France au XIXe siècle ”. L’Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIXe siècle à nos jours, sous la direction de Th.Bouchet, M.Leggett, J.Vigreux et G.Verdo, Éditions Universitaires de Dijon, pp.111-120, 2005. halshs-03156915

HAL Id: halshs-03156915

<https://shs.hal.science/halshs-03156915v1>

Submitted on 28 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« L'insulte xénophobe en France au XIX^e siècle », dans *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX^e siècle à nos jours*, sous la direction de Th.Bouchet, M.Leggett, J.Vigreux et G.Verdo, Éditions Universitaires de Dijon, 2005, p.111-120.

« L'insulte xénophobe en France au XIX^e siècle »

Laurent DORNEL (UPPA, ITEM EA 3002)

De nos jours, il est communément admis que l'insulte adressée aux étrangers ou sur les étrangers est l'expression de la xénophobie. D'une certaine manière, la fréquence des insultes permet de mesurer la xénophobie. Mais en relisant les archives que j'avais dépouillées pour ma thèse sur l'histoire de la xénophobie dans la France du XIX^e siècle, je n'ai pas repéré beaucoup de traces précises d'injures. Elles sont certes fréquentes, mais leur contenu reste le plus souvent inconnu, non retranscrit. En outre, tandis que notre objet est l'insulte dans sa dimension politique, mes recherches m'ont conduit à envisager l'insulte avant tout dans sa dimension sociale. En effet, elle s'inscrit dans un système de relations conflictuelles, elle accompagne généralement les violences sociales contre la main-d'œuvre étrangère ; en ce sens, elle peut être définie comme une blessure symbolique. Et pourtant l'insulte xénophobe, surtout à la fin du XIX^e siècle acquiert une dimension politique. D'où les questions suivantes : comme s'opère ce passage du social au politique ? Quand l'insulte xénophobe devient-elle politique ? Comment expliquer son évolution, et plus précisément : sa politisation ?

Les développements qui suivent s'organisent selon deux axes : premièrement, l'insulte xénophobe est avant tout un aspect des stratégies de l'offense au XIX^e siècle ; c'est ce que j'ai appelé « l'insulte-provocation ». Deuxièmement, à partir des années 1880, l'insulte devient une composante essentielle d'un système social, politique, culturel que j'appelle le « système xénophobe ». C'est le temps de « l'insulte-stigmatisation ».

1) LES BLESSURES DE L'HONNEUR

Quelques éléments de contextualisation

La France, au XIX^e siècle, est un pays d'immigration, situation assez exceptionnelle en Europe, due largement à une transition démographique précoce et au maintien d'un certain nombre de structures sociales et de comportements collectifs (cf. les travaux de Gérard Noiriel sur ce point). L'immigration n'est pas chose nouvelle, mais elle prend une ampleur inédite, que soulignent les

recensements dont les techniques s'affinent : estimée en 1851 à 500 000, la population étrangère dépasse le million en 1881, soit un peu moins de 3% de la population de la France.

Sous l'Ancien Régime, la présence d'étrangers avait pu susciter le mécontentement populaire, voire des explosions de colère, mais cela était resté sporadique. Au XIX^e siècle, la xénophobie s'exprime de façon continue, avec quelques phases plus particulièrement intenses. Pour la période 1815-1914, j'ai recensé, dans le cadre de ma thèse, environ 400 incidents ayant opposé des Français et des étrangers, principalement dans les milieux ouvriers, et encore ce recensement n'est-il pas exhaustif. Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans la typologie des formes de rejet. Il faut toutefois souligner la violence de ce rejet, violence individuelle et collective, souvent décrite et perçue comme une violence sauvage. Les hommes s'affrontent durement, à mains nues parfois, armés de couteaux, d'outils et d'objets divers très souvent. J'ai montré dans ma thèse que cette violence n'a rien d'exceptionnel pour l'époque. Le rejet des étrangers s'enracine dans des habitus ruraux anciens (rixes villageoises, rejet des migrants, notamment des « gens sans aveu ») mais aussi dans les pratiques sociales ouvrières, et notamment dans la défense du marché du travail local. Comme l'a montré François Ploux, la violence demeure longtemps un mode habituel de résolution du conflit qui met en jeu l'honneur viril. Longtemps aussi, la société française est marquée par l'importance de ce que l'on pourrait appeler les « liens d'interconnaissance » : les rapports sociaux sont largement déterminés par la familiarité, par le regard. Autrement dit, la notion d'étranger est toute relative... Comme le souligne Frédéric Chauvaud, l'inconnu arrivant dans une communauté doit pouvoir se « recommander » de quelqu'un. En somme, dans cette nation inachevée et formée d'innombrables pays, l'étranger commence à la sortie du village ; mais c'est un étranger familier et, d'une certaine manière, indispensable à la constitution des identités collectives et individuelles. Les injures entre villages proches et rivaux sont chose fréquente dans la France tout entière. Dans le Pays-Haut lorrain, *lounnad* est le terme dialectal (qui signifie : une personne qui regarde en dessous, sournoise) par lequel on désigne celui d'en face . Pour la région de Saint-Étienne, Jean-Paul Burdy cite notamment ce témoignage : « Avant la guerre de 14, il y avait les paysans de Haute-Loire qui venaient à la mine l'hiver. Ils arrivaient à la Toussaint et ils restaient jusqu'à Pâques. Ils logeaient comme pensionnaires dans la famille sur place. On appelait ces étrangers des *blancs*, comme ceux du Forez les *ventres jaunes*. Il y avait une certaine concurrence avec les *blancs*. On avait fait une chanson sur les *blancs* qui viennent prendre le travail des Français... euh... des Stéphanois. »

L'insulte-provocation

Dans cette configuration, qui domine globalement jusqu'aux années 1870, l'insulte joue un rôle important. Aller provoquer l'Autre, c'est s'affirmer : c'est ce qu'on appelle « avoir des mots ». L'insulte s'intègre dans une stratégie de l'offense plus globale, dans une conflictualité rituelle, dont relèvent maints incidents xénophobes. Autrement dit, l'insulte est bien souvent le prélude à

l'agression physique. De l'assaut verbal à l'assaut physique, il n'y a souvent qu'un pas, comme en témoigne le fait divers suivant :

« Le dimanche 20 janvier [1895], Lothon, légèrement pris de boisson, s'était rendu dans la soirée à une cantine tenue par un Italien et où se trouvaient réunis environ 25 individus de la même nationalité. Lothon ne tarda pas à faire du tapage et à *invectiver* les Italiens en les traitant de "Pattes d'ours" et de "Caserio". Les 25 individus présents à cette scène se levèrent aussitôt et poussèrent Lothon jusque sur le seuil de la porte de la cantine où ils le *bousculèrent* et le *frappèrent* ».

L'hostilité se manifeste donc pour des motifs apparemment bénins. « Avoir des mots », comme l'on dit alors, suffit largement à déclencher la bagarre. En août 1868, une quinzaine d'ouvriers piémontais fraîchement arrivés à Montceau-les-Mines sont l'objet d'une forte hostilité. « Dans la soirée du dimanche neuf août, Despin Claude, Berthelon et Ragot *insultèrent*, au hameau des Alouettes, un groupe de piémontais. La *provocation* n'ayant pas été relevée, ils adressèrent leurs *injures* à Scala ; celui-ci s'étant avancé vers eux, Despin Claude lui asséna sur la tête un coup de bâton qui le renversa puis il s'élança sur lui pour le frapper encore. Joseph Buraco accourut au secours de son camarade ; se trouvant aux prises avec trois adversaires, il tira son couteau et, dans l'obscurité, en porta plusieurs coups qui atteignirent Despin et Berthelon, mais ne leur firent que des blessures légères. » C'est le début d'une véritable chasse à l'homme d'une violence proprement stupéfiante...

En août 1893, de graves incidents ont lieu à Maron (Meurthe-et-Moselle) sur les chantiers du chemin de fer : à l'hostilité permanente des ouvriers français, les Italiens répondent par des « paroles outrageantes » qui à leur tour provoquent une explosion de violence. Dans certains cas, des chansons suffisent à susciter des désordres graves, comme à Mortefontaine (Oise), en 1893, entre carriers français et italiens.

Nombre d'incidents opposant Français et étrangers se déroulent dans (ou à la sortie) des cabarets. Les « libations excessives » continuent d'être à l'origine de nombreux heurts. Mais la consommation d'alcool n'est pas toujours directement à l'origine de la violence : l'auberge et le cabaret sont par excellence les lieux de la parole, du défi, de la provocation : s'y exprime l'honneur viril. Malheureusement, les archives restent imprécises, il faut donc les « faire parler ». Deux courts exemples : à Ludres (Meurthe-et-Moselle), en avril 1893, une violente rixe oppose ouvriers français et italiens, les premiers ayant demandé aux seconds de cesser de chanter. En 1896, à Puisieux (Aisne), un Flamand frappe un consommateur ayant demandé le silence afin de permettre à une jeune femme de chanter. Le compte rendu est bien neutre, mais je doute que ces « invitations au silence » aient été formulées dans un langage policé... La confrontation entre individus et entre groupes passe notamment par la provocation verbale, par ce qu'on pourrait décrire comme des

sortes de joutes oratoires qui peuvent être analysées comme des rites propitiatoires dans la mesure où elles sont bien fréquemment le prélude au déchaînement de la violence physique.

L'injure-affront reste fréquemment inséparable de l'affrontement physique. À Euville, en janvier 1895, les ouvriers français attaquent les Italiens aux cris de « pattes d'ours », « Caserio ». J'ai trouvé bien sûr d'autres injures à l'occasion de troubles ayant opposé Français et étrangers : « maudits », « sale Prussien », « cochon d'Italien ». Très clairement, l'injure ici a pour fonction d'animaliser l'étranger et donc de l'abaisser ; la « saleté » renvoie à la fois à l'animalité mais aussi à l'impur. Autrement dit, l'insulte fonctionne sur le mode d'une « polarisation axiologique sans nuance ».

Nous sommes là dans une situation au fond assez typique de la stratégie de l'offense en milieu populaire telle qu'a pu l'analyser Frédéric Chauvaud dans la région parisienne. L'insulte est l'un des éléments des cris collectifs qui invectivent l'adversaire, mobilisent les énergies, agissent comme un « drapeau sonore » et constituent un « élément important de la guerre sociale », puisqu'ils ont pour fonction d'impressionner les étrangers. De façon plus générale, l'invective xénophobe est finalement assez précoce et répandue. Si elle est bien fréquente en milieu ouvrier, elle ne s'y cantonne pas. Elle est certes masculine surtout, mais il n'est pas rare qu'elle soit le fait de femmes et d'enfants. A Masnières, par exemple lors de la grève des verriers de 1893, le procureur général informe que « les Allemands engagés par MM. Millet ne peuvent sortir de l'usine sans être insultés, et leurs femmes elles-mêmes lorsqu'elles vont au marché pour l'achat des provisions du ménage sont injuriées et bousculées par des femmes de grévistes ; la gendarmerie a eu plusieurs fois à intervenir et des procès-verbaux ont été dressés ».

Mais l'insulte va plus loin, en particulier avec la référence à Caserio, l'anarchiste italien qui a assassiné le président Sadi Carnot en juin 1894 à Lyon. Elle revêt donc une dimension nouvelle : elle se politise.

2) DU REJET DE L'ÉTRANGER AU « SYSTÈME XÉNOPHOBIE ».

L'insulte xénophobe doit être analysée comme un des éléments de la xénophobie qui, à partir des années 1880, devient un véritable système. On passe alors d'un rejet « classique » de l'étranger à un rejet systématique, l'injure-affront devient pour l'essentiel l'injure-stigmatisation.

Naissance du système xénophobe

En quelques mots, il me faut décrire la naissance du système xénophobe. Comme je le soulignais plus haut, les violences xénophobes, longtemps, ressortissent à des modes classiques de résolution du conflit social : habitus ruraux, pratiques sociales ouvrières, etc. Mais d'une part, elles se multiplient au cours des années 1880-1890, qui concentrent à peu près la moitié des cas que j'ai

recensés pour la période 1815-1914 : la xénophobie devient un élément important de la « culture ouvrière » française. D'autre part, cette intensification des pratiques xénophobes intervient dans un contexte politique nouveau. La démocratisation du pays a rendu possible une très large médiatisation des revendications des ouvriers français, qui exigent la limitation, la taxation ou l'exclusion de la main-d'œuvre étrangère et demandent que la *préférence* leur soit accordée. L'ensemble de ces revendications aboutit à l'émergence du thème fondamental de la protection du travail national. Jusqu'aux années 1880, la xénophobie ouvrière ne trouve pas de relais au sein des milieux bourgeois. Mais le très vif débat sur le protectionnisme, l'afflux d'étrangers dans les grandes villes, la prise de conscience du déclin démographique et l'exacerbation du nationalisme, conduisent de nombreux journalistes, démographes, statisticiens, criminologues, économistes ou encore juristes à se pencher sur la question des étrangers, qui devient alors un thème très à la mode. Le thème de la protection du travail national fait son entrée à la Chambre des Députés, où, en une vingtaine d'années, sont déposés 28 projets de loi visant à limiter, exclure ou taxer la main-d'œuvre étrangère. La question de la main-d'œuvre étrangère constitue un des thèmes récurrents des campagnes législatives de 1889 et 1893... Des journaux de forte audience et des revues prestigieuses y consacrent de nombreux articles. Un véritable « discours social » sur les étrangers apparaît alors, tandis que s'engage un vigoureux débat entre partisans et opposants à l'immigration. Dès lors, l'injure adressée à l'étranger ne renvoie plus seulement à une conflictualité « classique », elle s'inscrit dans un système à la fois nouveau et global.

L'insulte nationale

Lors des manifestations, on crie beaucoup : « À bas les Belges » ou « À mort les Belges », le mot *Belges* pouvant bien sûr être remplacé par *Piémontais* puis *Italiens*, ou *Espagnols*. Parfois, ce slogan lapidaire s'enrichit un peu : lors de la grève des verriers de Masnières, on entend des « Vive la France, à bas la Prusse » ; à Solliès-Pont, pendant toute une nuit, les manifestants parcourent les rues du village en criant « Mort aux Italiens ! Vive les Français ! ». Au lendemain de l'assassinat de Sadi Carnot, des émeutes ont lieu à Grenoble aux cris de « À bas l'Italien ! À bas Crispi ! À mort ! À l'eau les assassins ! ». Certes, nous ne sommes pas dans le registre classique de l'injure, mais ici la référence à la nationalité des étrangers est évidemment péjorative et bien comprise comme telle à l'époque.

En 1905, Albert Thomas rend compte dans *L'Humanité* d'une visite à Jeumont (Nord). « Sans doute, écrit-il, il n'y a point entre les deux groupes d'antipathie, d'hostilité. Si parfois, par atavisme, le mot Belge ou Français devient une insulte, le cas est rare. On ne signale point de rixes ni de batailles entre les prolétaires des deux pays. Des relations existent, dans les syndicats, dans diverses sociétés. Mais ce dont se plaignent les ouvriers de Jeumont, c'est de l'inégalité économique qui existe entre eux et l'ouvrier belge ».

En 1905, dans le Nord, le terme de « Belge » n'a donc plus, semble-t-il, une valeur d'injure. Mais ce fut le cas à certaines périodes du XIX^e siècle, lorsque les Belges étaient désignés à Roubaix comme « pots-d'bur », « Popols » (sujets du roi Léopold), « Flémins » (Flamand), ou encore, à Halluin, « pap gamelle » (gamelle de bouillie à base de petit lait). À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les quolibets visent plutôt les Italiens désignés comme des « cristos », des « ours », des « macaroni », des « babis », ou encore des « kroumirs ».

Ces injures révèlent un nationalisme ouvrier et plus généralement populaire. Elles mettent à jour aussi une sorte de hiérarchie dans le déshonneur infligé ou ressenti. La pire injure reste tout de même celle de « Prussien », paradoxalement à une époque où la Prusse n'existe plus en tant qu'entité autonome.

En mai 1899, à Lunéville, un millier d'ouvriers manifestent aux cris de « À bas le Prussien » devant le magasin d'un certain Burkhard, « sujet badois » installé en France depuis 30 ans, marié à une Française, mais dont le fils, au moment du tirage au sort, prétend qu'il a déjà effectué son service militaire en Allemagne. En 1906, Louise Bernardi, épouse Chauvet, sans profession, demeurant à Vézilly (Aisne), porte plainte parce qu'elle s'est fait insulter par ses voisins de « prussienne, terme grossier et vulgaire que ces gens emploient aux personnes à qui ils en veulent ». « Mon mari est de Vézilly et moi de Fontainebleau appartenant à d'honnêtes familles, nous ne sommes donc pas de nationalités étrangères. [...] Depuis un certain temps les époux Sauvage nous donne le nom de bande de prussiens nom que je serais très heureuse d'avoir la signification car dans tout autre endroit une insulte de ce genre ne passerait pas sans mot dire mais mon mari n'étant pas de caractère à se battre [...] ».

Ce petit texte est savoureux et surtout d'une grande richesse : dans l'Aisne (qui a subi l'occupation en 1870), le terme de « prussien » passe donc pour « grossier et vulgaire » (qualificatifs qui définissent assez bien l'insulte en général) et exprime un fort ressentiment. Il renvoie au clivage national/étranger dont on voit ici qu'il est tout à fait vécu : une honnête famille ne peut pas être de nationalité étrangère... Enfin, l'insulte est aussi vécue dans sa dimension traditionnelle, celle de la provocation verbale (« ne passerait pas sans mot dire »).

Mais plus qu'ailleurs, c'est aux frontières que l'insulte nationale manifeste toute son acuité.

La frontière, lieu stratégique

Dans la région d'Oloron, il arrive que l'on se traite mutuellement de *Gabatcho* ou *Gavatxos*. Cette injure s'entend plus loin encore : les Catalans l'emploient pour désigner les non Catalans et en particulier les Occitans . Cette épithète révèle à elle seule l'ambiguïté des relations frontalières : c'est un dérivé de *gaba* (goitre , gésier, gorge) qui habituellement s'emploie à l'égard de l'étranger familial. En ancien provençal, *gavach* désigne l'étranger, le rustre, le montagnard ; les pasteurs espagnols traitent donc leurs homologues français de « montagnards », ce qui en soi est juste ! Mais

le terme, par extension, désigne aussi toute personne d'origine étrangère et, en Espagne, il est employé pour qualifier, de façon dépréciative, les Français. Mais la présence de la frontière modifie la portée de l'injure. La signification de cette dernière ne peut donc être véritablement saisie que dans son contexte.

Dans une pétition de 1840, les habitants de la vallée de Baïgorry en conflit avec leurs voisins espagnols, qualifient ces derniers de « haineux et barbares ». L'adjectif « barbare » symbolise une différenciation radicale entre des communautés par ailleurs économiquement, socialement et culturellement très proches. Il renvoie au diptyque « nous » et « les autres », opposant « les hommes » et les « barbares », ce qui est caractéristique de toute construction nationale.

En 1896, une trentaine de jeunes Italiens provoquent des Français à la frontière, par des propos sur le drapeau français et par des chansons antifrançaises. Cet épisode, qui n'a rien d'exceptionnel, a toutefois le mérite de souligner que l'insulte nationale est sans doute commune à toutes les communautés nationales.

En janvier 1898, un incident du même ordre se renouvelle à Igney-Avrécourt : « on a trouvé entre le village annexé et la gare allemande, attaché et cloué à un arbre bordant la route, un drapeau français sur le blanc duquel était tracée, à la main et en grosse ronde, l'inscription suivante : *Vive la France ! Merde pour la Prusse !* ». Ce genre d'affaires se renouvelle fréquemment dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale.

Comment interpréter ces quelques exemples ? Je crois qu'il faut poser la question plus générale des fonctions de l'injure, en particulier de l'insulte nationale. Traiter l'Italien d'Italien ou l'Allemand de Prussien n'est pas si anodin qu'il y paraît.

Fonctions de l'insulte xénophobe

D'une part, il faut rappeler une fois encore que l'insulte xénophobe n'est souvent qu'un aspect de comportements xénophobes. D'autres éléments, sur lesquels les sources sont bien discrètes, doivent donc être pris en compte : les regards, les gestes, le ton sur lequel l'insulte est proférée. L'insulte est un des facteurs de la mobilisation sociale contre les étrangers, au même titre que les cris qui agissent comme un « drapeau sonore ».

Ensuite, l'insulte a pour fonction de rattacher l'Autre à un ensemble auquel il appartient et donc, d'une certaine manière, de lui ôter sa singularité d'individu. Dépouillé de son être propre, l'Autre devient la métaphore vivante de la nation honnie. L'insulte dessine donc en quelque sorte un double mouvement, de dépouillement ou de dénuement et de stigmatisation. Erving Goffmann a défini trois types de stigmates : « les monstruosité du corps », « les tares du caractère » et « les stigmates tribaux ». À la fin du XIX^e siècle, l'insulte est devenue une des expressions privilégiées de ce nationalisme que révèlent les manifestations ouvrières. L'insulte nationale se rapporte principalement à ces « stigmates tribaux » et peut apparaître comme paradoxale : en effet, en

traitant l'Italien d'Italien, c'est aussi une certaine vérité de l'Autre qu'on cherche à atteindre ! Ce paradoxe n'est qu'apparent, et m'amène à la dernière fonction de l'injure.

Comme le souligne Norbert Elias dans l'introduction aux *Logiques de l'exclusion*, l'insulte participe du rapport conflictuel entre « installés » et « exclus ». Les insultes permettent « de faire honte au membre d'un groupe marginal parce qu'il ne satisfait pas aux normes d'un groupe supérieur, parce qu'il est anémique ». En définitive, l'insulte a la même fonction que la xénophobie, dont elle est un aspect fondamental : par la violence et la stigmatisation, elle crée de la différence ou de la distance, elle aboutit à instaurer *une relation de pouvoir* entre Français et étrangers dans laquelle, pour reprendre les termes de Norbert Elias, les uns acquièrent (ou cherchent à acquérir) le statut d'*established* ou *insiders* (établis, installés) et les autres se voient attribuer celui d'*outsiders* (intrus, exclus, marginaux). Cette relation de pouvoir peut se matérialiser à l'occasion aux frontières ; ailleurs, elle est sans doute moins explicite mais tout aussi efficiente. L'insulte peut donc s'analyser comme la xénophobie. Or celle-ci doit être envisagée sous son aspect dynamique : comme toute violence, comme tout conflit social, elle crée des formes de solidarité et manifeste très clairement des enjeux identitaires. Elle a une double fonction sociale et politique : en s'opposant plus ou moins violemment à des ouvriers étrangers qui leur ressemblent tant, les ouvriers français acquièrent ou consolident à la fois une identité sociale et une identité nationale.

CONCLUSION

Il m'est difficile de conclure. D'autres questions s'imposent, qui mériteraient une attention soutenue, et que je me contenterai ici d'évoquer rapidement. Je n'ai analysé que l'insulte xénophobe en milieu ouvrier, ou disons plus généralement, en milieu populaire. Or cela me laisse insatisfait. En effet, à partir des années 1880, les discours contre les étrangers se multiplient, discours dont le caractère injurieux ne fait aucun doute. Globalement, ces discours, tenus par des hommes politiques, des savants, des journalistes, des juristes, etc., sont le développement des slogans des ouvriers français contre les ouvriers étrangers. D'où une série de questions : l'insulte xénophobe se réduit-elle aux seuls cris qui accompagnent les rixes et les manifestations xénophobes ? L'injure et le procédé injurieux doivent-ils être analysés de manière distincte ? La mise en discours de l'insulte par des locuteurs de statut social respectable la rend-elle socialement plus acceptable ? Que signifie par ailleurs ce passage du cri et du slogan au discours xénophobe ?

Sans répondre à ces interrogations, je voudrais tout de même formuler une hypothèse. Dans les années 1880-1890, on le sait, le nationalisme constitue une sorte d'horizon commun à la plupart des Français. Au même moment, se constitue un discours social sur les étrangers, très largement saturé par ce nationalisme et caractérisé lui aussi par une forte « polarisation axiologique ». Que disent nombre de politiciens, de juristes, de statisticiens, etc. ? Ils affirment que les ouvriers étrangers sont un danger économique pour les ouvriers français parce qu'ils « avilissent les salaires ». Ils mangent le pain et volent le travail des Français ; ce sont des espions en puissance,

qui, par leurs mariages avec des Françaises, « introduisent le virus du cosmopolitisme ». Ils sont donc un facteur de dégénérescence pour la France. Pour Jean Laumonier par exemple, ils représentent le risque d'une « dénationalisation de l'individu », et de « sa dégénérescence ensuite ». Le discours sur l'étranger se médicalise : « la présence des étrangers [...] augmente la misère [...], favorise le développement de la criminalité, de la prostitution et de beaucoup d'autres *maladies sociales* ». L'étranger, par conséquent, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social ».

Globalement, l'insulte xénophobe, lorsqu'elle émane des ouvriers, est considérée par les autorités et par les notables comme l'expression de mœurs grossières, bruyantes et brutales. Le souci du maintien de l'ordre public conduit à la réprimer. Embourgeoisée, empâtée, bien enrobée, l'insulte devient à l'évidence plus acceptable et plus acceptée. Elle n'en est pas moins sournoise : en effet, elle est tout aussi bien comprise et produit un effet dévastateur, à savoir la légitimation dans l'ordre du discours bourgeois dominant de la violence qui s'exprime dans les rapports sociaux, sur les chantiers et dans les usines. Le passage de l'ordre du cri et de l'invective à celui du discours élaboré, qui s'explique en grande partie par la politisation de la question de l'étranger, conduirait ainsi à une forme d'euphémisation et d'autonomisation de l'insulte sous la forme d'un discours socialement accepté.

Paru dans *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX^e siècle à nos jours*, sous la direction de Th. Bouchet, M. Leggett, J. Vigreux et G. Verdo, Éditions Universitaires de Dijon, 2005, p.111-120.

La France hostile. Histoire de la xénophobie en France au XIX^e siècle (1815-1914), thèse pour le doctorat, Paris, EHESS, 2001, 3 vol. Une version largement remaniée de cette thèse est parue en 2004 sous le titre *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures.

Ce texte est une version légèrement remaniée d'une communication faite lors d'une journée d'étude (« L'insulte (en) politique : registres d'expression ») organisée à l'Université Paris-I le 26 novembre 2003.

Le corpus repose sur le dépouillement séries F⁷, BB¹⁸ et BB²⁴ aux Archives nationales et, pour l'essentiel, de la série M des archives de quatre départements (Bouches-du-Rhône, Doubs, Nord, Rhône).

De façon générale, les individus non identifiés et non identifiables, *désaffiliés* pour reprendre l'expression de Robert Castel (*Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995), sont également considérés comme une menace dans les campagnes mais aussi par le pouvoir. Voir aussi les travaux de Jean-François Wagniar sur le vagabondage, notamment *Le vagabond à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999.

Les violentes rixes qui opposent les compagnons de devoirs rivaux sont dues pour l'essentiel à la concurrence entre « autochtones » et « étrangers ».

Les passions villageoises au XIX^e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois, Publisud, 1995.

Claude Karnoouh, « L'étranger ou le faux inconnu. Essai sur la définition spatiale d'autrui dans un village lorrain », *Ethnologie française*, II, 1-2, p.107-121.

Le Soleil Noir. Un quartier de Saint-Étienne 1840-1940, Lyon, Centre Pierre Léon, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p.106-107.

Archives Nationales [AN] BB¹⁸ 1993, dossier 398.

Successivement : AN BB¹⁸ 1574 ; Archives départementales [AD] des Bouches-du-Rhône [BDR], 1M 1173, rapport du chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie des Bouches-du-Rhône ; AN BB¹⁸ 1948, rapport du procureur général (26 août 1893).

AN BB¹⁸ 1941, dossier 1610.

AN BB¹⁸ 1935, rapport du procureur général, 4 mai.

AN BB¹⁸ 2048.

En mai 1851, le maire d'Armentières écrit au sous-préfet pour l'informer de l'existence de lettres anonymes glissées sous quelques portes : « Ces lettres invitaient les ouvriers à se réunir le dimanche 18 mai, à huit heures du matin sur la place de l'hôpital, à l'effet de demander à l'autorité l'expulsion des ouvriers belges et flamands que l'on désignait sous la qualification de maudits, de faire valoir leurs droits méconnus, de réclamer de l'autorité le paiement d'un juste salaire et enfin de se révolter si on ne s'empressait pas de faire droit à leurs réclamations. [...] » [AD Nord M 620(12)]

Marc Angenot, « Le roman populaire revanchard », dans *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Presses de l'Université du Québec, 1975, p. 89-101.

Serge Bonnet et Roger Humbert, *La Ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905*, Paris, Denoël, 1981.

En juillet 1881, quelque temps après les « vêpres marseillaises », trois enfants d'une dizaine d'années, passant devant le Consulat italien, crient « Vive la France, A bas l'Italie » [AD BDR 1M1315, rapport du Commissaire de police du 9^e arrondissement, 8 juillet 1881].

AN BB¹⁸ 1930, rapports du capitaine de gendarmerie (5 août) et du procureur général (7 août)].

Cette médiatisation passe par la presse dont l'essor est très important, mais aussi par les pratiques politiques et sociales qu'autorise la République : suffrage, organisations syndicales, réunions publiques...

Notamment *Le Temps* ou *L'Intransigeant*, ou *Le Petit Provençal* à Marseille.

Par exemple, *L'Économiste français* dirigé par Paul Leroy-Beaulieu, le *Journal du Droit International Privé et de la Jurisprudence Comparée*, la *Revue d'Économie Politique* de Charles Gide, le *Journal des Économistes* dirigé par Gustave de Molinari, et dans lequel publient notamment Frédéric Passy ou Paul Hubert-Valleroux.

Voir par exemple AN BB¹⁸ 1499, *Le Temps* du 9 septembre 1892, AN BB¹⁸ 1930.

Rapport du procureur général, AN BB¹⁸ 1930.

AN BB¹⁸ 1974 et *Le Temps* 18 mai 1894.

Pierre Milza, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993, p. 96-98.

Firmin Lantacker, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, thèse Paris IV, service de reproduction de l'Université Lille III, 197., p.507-508.

Kroumir (*crumiro* en italien) désigne les Italiens briseurs de grève, que l'on appelle aussi, quelle que soit leur nationalité « jaunes » ou « sarrasins ». Les Kroumirs étaient une ancienne tribu pillarde de la région montagneuse de l'Algérie orientale et de la Tunisie septentrionale. Pour occuper la Tunisie, la France créa le prétexte de l'incursion des kroumirs tunisiens en territoire algérien. Cf. T.Vertone : « Socialistes et mouvement ouvrier italiens dans la région marseillaise pendant le seconde moitié du XIX^e siècle », dans *Gli Italiani nelle Francia del Sud e in Corsica*, Franco Angeli ed. (a cura di Emile Temime e Teodoso Vertone), Milano, 1988, p.100.

AN BB¹⁸ 2338. La plainte est ici restituée telle quelle, sans correction de ma part.

Geneviève Gavignaud, « La frontière pyrénéenne et la partie française de la Catalogne depuis 1659 », dans *Frontières et limites de 1610 à nos jours*, Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes, Lille, 1976, Section d'histoire moderne et contemporaine, t.I, Bibliothèque nationale, 1978, pp. 155-170.

Le goitre étant une maladie fréquente chez les montagnards (*Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey).

Voir particulièrement, Ralph David Grillo, « Nation » and « State » in Europe. *Anthropological Perspectives*, London, Academic Press, 1980, 201 p., p. 13.

AN F⁷12571.

Voir AN F⁷12933.

Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps, Minuit, 1973.

Norbert Elias et John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Fayard, 1997, P.40-41.

G. Marchal-Lafontaine estime que ces mariages sont à l'origine d'« une quantité considérable de familles cosmopolites, des sans-patrie égoïstes voués au culte de l'intérêt et à la recherche du confort », *L'invasion pacifique de la France par les étrangers*, Paris, Dentu, 1886.

Ibid.

Les étrangers en France. Extrait du *Correspondant*, Paris, J. Gervais, 1887.